



DECLARATION

Déclaration N°010/BE/ABLOGUI/2025 relative à la restriction ciblée de Facebook à l'occasion de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025.

Conakry, le 26 décembre 2025 – L'Association des Blogueurs de Guinée (ABLOGUI) constate avec indignation une perturbation de l'accès à internet en Guinée. Ces restrictions affectent principalement le réseau social le plus utilisé par les Guinéens, Facebook. Elles ont commencé le 22 décembre 2025, soit à quatre jours de la clôture officielle de la campagne électorale et à six jours de la tenue du scrutin présidentiel du 28 décembre 2025.

D'après les données remontées par notre réseau national de moniteurs indépendants, déployés sur l'ensemble du territoire, ainsi que les analyses techniques réalisées par nos experts, ces restrictions sont confirmées par des tests de connectivité répétés. Les constats font état d'une **restriction ciblée de Facebook qui reste difficile d'accès sans VPN**.

À ce jour, et malgré la persistance de ces perturbations, aucune communication officielle du Régulateur, des opérateurs de téléphonie mobile, ni des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) n'a été faite pour expliquer la nature, l'origine ou la durée de ces perturbations. Un silence qui, dans le contexte électoral actuel, suscite des inquiétudes et fragilise la confiance des citoyens dans les Institutions.

Dans un contexte électoral, de telles entraves constituent une menace directe pour la transparence, la crédibilité du processus électoral et la quiétude sociale. L'ABLOGUI rappelle que l'accès à Internet et aux plateformes numériques constitue un droit fondamental, reconnu par de nombreux instruments juridiques nationaux et internationaux ratifiés par notre pays, notamment :

- La **Constitution guinéenne**, en son article 19 ;
- La **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)**, en son article 9 ;
- Le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)**, en son article 19.

Ces textes consacrent tous la liberté d'expression, la liberté d'opinion et le droit à l'information.

Face à cette situation, l'**ABLOGUI** :



DECLARATION

1. **Condamne toute forme de restriction** de l'accès à Internet et du blocage des réseaux sociaux ;
2. **Appelle les autorités guinéennes à garantir, en toutes circonstances**, la disponibilité et l'accessibilité d'Internet ;
3. **Solicite vivement des Fournisseurs d'Accès à Internet, des explications aux Clients pour clarifier l'origine et la nature** de ces restrictions ;
4. **Exhorte les autorités à renoncer à toute mesure compromettant l'exercice des libertés fondamentales**, notamment la liberté d'expression et le droit à l'information
5. **Invite les citoyen.ne.s à un usage responsable et vigilant des outils numériques, notamment des réseaux sociaux**, en privilégiant la vérification des informations et en s'abstenant de publier ou de partager des discours haineux ou des contenus susceptibles d'inciter à la violence ou de porter atteinte à la quiétude sociale.

L'ABLOGUI réaffirme enfin son engagement à poursuivre le monitoring citoyen de l'espace numérique guinéen, alerter sur toute entrave au libre exercice des droits des citoyens en ligne et attire l'attention des internautes ainsi que les organisations médiatiques sur la nécessité de documenter les actes de censure et leurs conséquences.

Le Bureau Exécutif de l'ABLOGUI

Contact presse :

Email : contact@ablogui.org

Téléphone : +224 629 29 98 98